

# Compte-rendu du conseil municipal du 05-10-2010

**Présents** : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Henriette DUPINET, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Christophe VILLEGGER, Denis DERVIN, Jean-Marc NEGRIER

**Absent(e)(s)** : Hélène MAGRIT

**Secrétaire de séance** : Alexandre COLIN

## **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **Demandes de subventions :**

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à déposer les dossiers de demande de subventions suivants :

➤ Assainissement de Charbonnières : Montant estimatif de 114 392 € TTC, éligible aux aides CTD (contrats territoriaux départementaux) du conseil général à un taux de 30 %.

➤ Cimetière : revêtement des allées en bicouche. Montant estimatif 6 847.81 € TTC, éligible aux CTD au taux de 40 %.

➤ Bâtiments communaux : travaux de mise aux normes électriques de la mairie, de l'ancienne salle de classe (3 512.84 € TTC) et du point public multimédia (4 073.34 € TTC), remplacement des menuiseries de la mairie (3 843.94 € TTC), travaux de peinture pour le PPM (7 000 € TTC). Ces investissements sont éligibles aux CTD au taux de 25%, à la DGE (dotation Globale d'équipement) au taux maximum de 30 %, ainsi qu'au fonds de concours de la communauté de communes pour les travaux d'aménagement du point lecture, pour 50 % des dépenses restant à charge de la collectivité.

➤ Route de Gattebourg : aménagement routier pour renforcer la sécurité. Le montant estimatif des travaux est de 61 000 € HT, pour la mise en place de bordures de trottoirs en face des habitations situées le long de la voie, conduisant à un rétrécissement de la chaussée avec un sens prioritaire de circulation, installation d'un ralentisseur de type coussin Berlinoise sur la partie haute, et regoudronnage de cette partie de la route. Ce projet pourrait être subventionné par les amendes de police à un taux de 45 %. Le reprofilage-regoudronnage de l'ensemble de la route sera quant à lui proposé par le maître d'œuvre dans le cadre du programme de voirie du SYGESBAM.

En ce qui concerne le mur de Puymartin, pour lequel une subvention a déjà été accordée, nous avons pris contact avec « les chantiers jacquaires », association de réinsertion qui doit nous faire une proposition. Si cette solution devait être retenue, les dépenses ne seraient pas éligibles aux aides du conseil général, celui-ci subventionnant déjà ce type d'association. Cependant, il semblerait que le coût restant à charge de la commune soit plus faible que celui des entreprises, subventions déduites.

## **Convention d'utilisation du chemin piétonnier et de l'aire de stationnement du Monteil :**

Suite à la création de la déviation, le service des grands travaux de la DDT nous propose une convention d'utilisation du chemin piétonnier. Une bande de terrain longeant la nouvelle voie sera rétrocédée gratuitement à la commune de la sortie du chemin du Chézeau au viaduc de la Bazine. Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de classer ce chemin dans le domaine privé de la commune.

## **Décisions modificatives :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les décisions modificatives ci-dessous :

### **Budget communal décision n°2 :**

investissement			
Dépenses		recettes	
16875 : - 5 000	168758 : + 5 000		
2315 : - 3 000	2152 : + 3 000		
fonctionnement			
Dépenses		recettes	
022 : - 3 000	60612 : + 1 200	74122 : - 9 151	74121 : + 9151
	60611 : + 400		
	60621 : + 1 400		

### **Budget assainissement décision n°1 :**

investissement			
Dépenses		recettes	
2313 : - 15 000	2315 : + 15 000		
fonctionnement			
Dépenses		recettes	
	6061 : + 1 200		70611 : + 1 200

## **Cotisation au Comité des Œuvres Sociales du Centre de Gestion :**

Le conseil d'administration du COS a souhaité modifier la cotisation due par les employeurs. En effet, compte tenu des dépenses prévues, la part « employeurs » passerait à 100 € en 2011, puis 110 en

2012, et 120 en 2013. Les cotisations pour les agents retraités passeraient quant à elle à 22 €. Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette augmentation.

#### **Modification des tarifs de location :**

##### ➤ Tennis :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les tarifs suivants pour l'accès au tennis, ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 : gratuit pour les moins de 12 ans, 3 € de l'heure pour les moins de 18 ans, 6 € de l'heure pour les adultes. La carte devient annuelle, valable pour l'année civile en cours, et coûtera 30 € pour les moins de 18 ans et 60 € pour les adultes. Le ticket vendu correspondra au droit d'accès pendant une heure indépendamment du nombre de joueurs.

##### ➤ Salle polyvalente, cantine

La baisse des tarifs décidée l'année dernière a été extrêmement bénéfique. En effet, le nombre de jours de locations est passé de 28 à 53 entre 2009 et 2010. Il est nécessaire de fixer un tarif pour les réunions à caractère professionnel. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer le prix associations.

D'autre part le montant de la caution, actuellement fixé à 50 % du montant total de la location donne lieu à des calculs spécifiques pour chaque contrat. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la caution à 400 € pour la salle polyvalente, et 200 € pour la cantine.

#### **Entretien professionnel des agents :**

Une circulaire de la préfecture nous informe qu'il est possible de déroger au processus de notation actuellement en place, en le remplaçant par un entretien professionnel. Ce système paraît moins rigide, et beaucoup mieux adapté à l'évolution de carrière des agents. Néanmoins, les modalités d'application n'étant pas encore parues, la décision est ajournée.

#### **Redevance assainissement :**

Le budget assainissement laisse un déficit en fonctionnement assez chronique : 3500 € en 2009, 3100 € en 2008. Pour 2010. La recette supplémentaire pour le Maubert va représenter environ 5000 euros de plus, mais avec les frais de personnel supplémentaires, les intérêts des emprunts (3000 €) et la dotation aux amortissements engendrée (3000€), il devrait manquer 1000 euros de plus, ce qui nous ferait un déficit de fonctionnement d'environ 4000 euros.

Le déficit est en partie dû au fait que la commune n'a jamais demandé de taxe de raccordement, ce qui aurait pu engendrer une recette d'environ 1000 euros par foyer, soit environ 130 000 euros pour les 131 foyers actuellement raccordés.

Compte tenu que les foyers non raccordables auront à supporter des frais de mise en conformité de leur installation, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter la redevance assainissement à 98 € pour la part fixe, et 1.10 € par m<sup>3</sup>, pour la partie consommation, ce afin d'aboutir à l'équilibre budgétaire.

#### **Ventes de terrains :**

➤ ACCA : L'association a demandé à acheter la partie de la parcelle communale qu'ils occupent actuellement. Le conseil municipal accepte le principe de vente, fixe le prix à 0.10 € le m<sup>2</sup>, en précisant que le coût du bornage et les frais de notaire seront à leur charge. Il sera rappelé à l'association que le fait d'être propriétaires ne change en rien les règles d'urbanisme fixées par la carte communale.

➤ Le Maubert : la partie de la rue de roseaux encore privée pourra être cédée de façon amiable à la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le bornage effectué le 10 décembre 2007, et fixe le prix d'achat à 1 € le m<sup>2</sup>, en corrélation avec l'estimatif du service des domaines.

#### **Questions diverses :**

Les travaux de voirie 2010 sont pratiquement terminés, le SYGESBAM nous demande une programmation pour 2011. Après entrevue avec le maître d'œuvre, la demande de subvention portera sur les routes du Cluzeau (fin), de Gattebourg et de Masfrant.

Fête des enfants pour Noël : Il est envisagé de faire une sortie cinéma, suivie ou précédée d'un goûter, selon l'heure de la séance.

Une réunion avec les associations est programmée pour le jeudi 4 novembre à 18 h 30 afin de programmer les activités 2011.

Le bulletin paraîtra mi décembre, la remise des articles est demandée pour le 15 novembre.

La date des vœux est fixée au vendredi 7 janvier, le repas des aînés aura lieu le 16 janvier

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer du logement du premier étage du groupe scolaire à 395 euros.

Le conseil est informé que la création d'une activité « airsoft », avec l'association des agricultrices est en projet sur le champ de tir.

La date du prochain conseil est fixée semaine 49, le jour sera déterminé ultérieurement.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 55.